

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	Délibération
	Séance publique du 27 novembre 2020	N° 2020-425

Convocation du 20 novembre 2020

Aujourd'hui vendredi 27 novembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Nordine GUENDEZ, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Nicolas FLORIAN, Mme Fabienne HELBIG, M. Michel LABARDIN, M. Jacques MANGON, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kevin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alexandre RUBIO à M. Jean-François EGRON
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST
Mme Josiane ZAMBON à Mme Véronique FERREIRA
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM
Mme Stephanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI
Mme Amandine BETES à M. Serge TOURNERIE
Mme Simone BONORON à M. Emmanuel SALLABERRY
Mme Myriam BRET à M. Jean TOUZEAU
Mme Pascale BRU à M. Stéphane DELPEYRAT
Mme Camille CHOPLIN à M. Pierre HURMIC
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO
Mme Fabienne DUMAS à M. Patrick BOBET
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Gérard CHAUSSET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Laure CURVALE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Isabelle RAMI
Mme Sylvie JUQUIN à M. Patrick LABESSE
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Claudine BICHET
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Christophe DUPRAT
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Céline PAPIN
Mme Harmonie LECERF à M. Pierre HURMIC
Mme Anne LEPINE à M. Alain GARNIER
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL
M. Guillaume MARI à M. Didier CUGY
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT
Mme Eva MILLIER à M. Franck RAYNAL
M. Marc MORISSET à M. Maxime GHESQUIERE
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Fatiha BOZDAG
M. Bastien RIVIERES à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Michel LABARDIN
Mme Nadia SAADI à Mme Delphine JAMET
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN
M. Thierry TRIJOLET à Mme Marie RECALDE
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) :

M. Philippe POUTOU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Céline PAPIN à partir de 13h40
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 17h20
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 16h00
M. Nordine GUENDEZ à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h15
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à M. Bruno FARENIAUX à partir de 16h45
M. Olivier CAZAUX à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 17h20
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h00
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
M. Guillaume GARRIGUES à M. Fabien ROBERT à partir de 15h40
Mme Zeineb LOUNICI à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h40
M. Bastien MAURIN à M. Bruno FARENAUX à partir de 16h45
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULION à partir de 17h20
Mme Eva MILLIER à M. Jérôme PESCIANA à partir de 15h40
M. Franck RAYNAL à Mme Fatiha BOSDAG à partir de 15h40
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON à partir de 15h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 27 novembre 2020	Délibération
	Direction générale Haute qualité de vie Direction Prévention et Gestion des Déchets	N° 2020-425

Appel à projet 2017-2020 métropolitain zéro déchet zéro gaspillage à destination des acteurs socio et solidaires - Année 2020 - subvention pour actions spécifiques - Conventions - Décision - Autorisation

Monsieur Patrick LABESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le plan d'actions du Territoire Zéro déchet, zéro gaspillage adopté le 7 juillet 2017 a pour objectif la réduction des déchets du territoire et le développement d'une économie circulaire.

Le plan d'actions s'engage à soutenir les initiatives des associations et des structures de l'économie sociale et solidaire portant sur la réduction des déchets ainsi que sur le développement de l'économie circulaire. L'enjeu est celui du changement des comportements des ménages et des entreprises vis-à-vis de leurs déchets. Ainsi, Bordeaux Métropole a fait un appel à projet pour faire émerger des projets portés par le secteur associatif et de l'économie sociale et solidaire.

Le comité de pilotage zéro déchet zéro gaspillage réuni le 23 octobre 2017 a sélectionné 15 projets. Les projets éligibles devaient répondre aux objectifs suivants :

- développer la gestion locale des bio déchets et des déchets verts (développement du compostage, broyage, jardinage zéro déchet...) et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- favoriser le réemploi et la réparation (recycleries, développement de l'implantation de boîtes à dons...) ;
- favoriser les changements de comportements (développement de l'éco-consommation, limitation des emballages et de la consommation de papier, contribution de l'habitant à la propreté de l'espace public et lutte contre l'incivisme type dépôt hors bacs, ...) par la réalisation d'actions de sensibilisation et le développement d'animations à destination de tous les publics ;
- soutenir l'économie circulaire en ciblant notamment la réduction et la meilleure valorisation des déchets produits par les entreprises ;
- promouvoir les thématiques « zéro déchet zéro gaspillage » via la réalisation de manifestations/événements spécifiques ;
- favoriser le geste du tri et la valorisation matière.

Bordeaux Métropole s'est engagée ainsi à soutenir ces projets sur une durée maximale de trois ans sous réserve que les rapports annuels d'activités produits par les structures démontrent que les actions réalisées ont bien été conformes au programme d'actions proposés par elles.

A l'issue de chaque année d'accompagnement, les dossiers des structures ont été réétudiés au regard des rapports d'activité transmis et de l'atteinte des objectifs.

Conformément au règlement de l'appel à projets, le montant de la subvention peut être augmenté en fonction des quantités de déchets détournés au terme de la première année de mise en place des projets. Le barème suivant est ainsi appliqué :

- Moins de 10 tonnes de déchets détournés : pas de majoration de la subvention accordée.
- Entre 10 et 50 tonnes de déchets détournés : majoration de 20 % de la subvention accordée.
- Plus de 50 tonnes de déchets détournés : majoration de 40 % de la subvention accordée.

Afin de soulager la trésorerie des structures au regard des contraintes financières liées à la crise sanitaire, il convient de noter que cinq organismes sur les quinze lauréats ont d'ores et déjà perçu une avance de 70% de la subvention 2020 :

- EKoloGeek : 3 500,00 €
- Compagnons Bâtisseurs : 7 000 €
- Expliceat : 7 000 €
- Ô plafond : 1 400 €
- Recyclorium : 6 300 €

Cette avance sera intégrée pour établir les sommes restantes à verser au regard de la subvention définitive allouée.

Le tableau ci-dessous présente les montants alloués pour l'année 2020.

Nom des structures	Descriptif du projet	Tonnages détournés	Montant de base	Montant attribué en 2020	Montant de la majoration	Reste à attribuer
Arémacs (Agglomération)	> compostage et broyage des bio-déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire lors de manifestations sociales, culturelles et sportives, > sensibiliser au geste de tri et à la valorisation des matières lors de manifestations sociales, culturelles et sportives	Inférieurs à 10 Tonnes- Pas de majoration	9 000,00 €	0 €	0 €	9 000,00 €
Atelier D'Eco Solidaire (Bordeaux)	valorisation du réemploi à travers notamment l'atelier créatif et la boutique bas coût	Supérieurs à 50 Tonnes – Majoration de 40%	12 861,00 €	0 €	5 144,40 €	18 005,40 €
UNIRE – ex	> Initier des actions		10 000,00 €	0 €	0 €	10 000,00 €

Espace Social et Culturel Haut Floirac (Floirac)	d'embellissement du quartier via des actions visant la réduction des déchets et une sensibilisation à l'éco-citoyenneté. Les habitants du quartier sont les "faiseurs" de cette action accompagnés par les travailleurs sociaux de différents partenaires impliqués dans cette action dont le bailleur social. > Animation de sensibilisation au tri et à l'anti-gaspi alimentaire dans les écoles	Inférieurs à 10 Tonnes- Pas de majoration				
--	---	---	--	--	--	--

Nom des structures	Descriptif du projet	Tonnages détournés	Montant de base	Montant attribué en 2020	Montant de la majoration	Reste à attribuer
Compagnons Bâisseurs Nouvelle Aquitaine (Agglomération)	Récupération de matériaux du BTP auprès des entreprises ou magasins + mise en place de SoliBât, plateforme de récupération et de réemploi de matériaux du bâtiment pour des projets relevant d'une action solidaire.	Inférieurs à 10 Tonnes- Pas de majoration	10 000,00 €	7 000,00 €	0 €	3 000,00 €
CREAQ (Agglomération)	S'appuyer sur l'expérience de la Maison Ecomobile pour sensibiliser sur les déchets et évaluer les modes de consommation grâce à une plaquette déjà réalisée par l'éco parlement des	Aide en nature (outils pédagogiques et de communication sur la prévention déchet)				

	jeunes + conseil et informations auprès du public					
Ekologeek (Agglomération)	Défi Zéro Déchet pour les professionnels : > obligation de tri de 5 flux et obligation de traitement des déchets dangereux	Entre 10 et 50 Tonnes – Majoration de 20%	5 000,00 €	3 500,00 €	1 000,00 €	2 500,00 €
Etu'Récup (Communes du campus)	Animer la ressourcerie du Campus	Supérieurs à 50 Tonnes – Majoration de 40%	13 538,00 €	0 €	5 415,20 €	18 953,20 €
Explicicat / Couveuse ANABASE (Agglomération)	Recettes Evadées : transformation du pain dur en farine : > Animer des ateliers de sensibilisation grand public > Former les chefs des restaurants traditionnels et collectifs > Former des équipes de boulangers des boulangeries et supermarchés et les équiper d'un Crumbler pour transformer leurs volumes importants de pain en farine	Entre 10 et 50 Tonnes – Majoration de 20%	10 000,00 €	7 000,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €

Nom des structures	Descriptif du projet	Tonnages détournés	Montant de base	Montant attribué en 2020	Montant de la majoration	Reste à attribuer
GIHP (Agglomération)	La Recyclothèque (marque déposée en 2017) > sensibilisation, animation > collecte du matériel d'aides techniques (fauteuils roulants, lits médicalisés, cannes, protections, ...) des particuliers et en établissement	Inférieurs à 10 Tonnes- Pas de majoration	5 000,00 €	0 €	0 €	5 000,00 €
L'Autre Lieu	Collectif émanant de Jalles Solidarité:		8 000,00 €	0 €	1 600,00 €	9 600,00 €

(communes des Portes du Médoc, ouest de l'agglomération)	> Atelier Zéro déchet zéro gaspillage, 0 gaspi, couche lavable, réparation de vélo, récupération électro-ménager > bricothèque : réparation et récupération > collecte d'invendus et colis alimentaires > boîte à dons > atelier de sensibilisation sur le tri > box de tri : bouchons, cartouches, lunettes,...	Entre 10 et 50 Tonnes – Majoration de 20%				
Ô Plafond (Bordeaux)	L'A 2ND Life est un atelier organisé une fois par mois pour redonner une seconde vie à des textiles inutilisés, et valoriser le travail manuel par la pratique et la réflexion de la création au fil des saisons. Organisation de deux temps forts zone de gratuité	Pas d'estimations réalisées mais des actions réalisées sur l'année	2 000,00 €	1 400,00 €	0 €	600,00 €

Nom des structures	Descriptif du projet	Tonnages détournés	Montant de base	Montant attribué en 2020	Montant de la majoration	Reste à attribuer
L'Ephémère (Bègles)	Association pour la gestion d'un jardin partagé qui souhaite développer leurs activités existantes à plus grande échelle et public plus large avec création d'un mi-temps (0,5 ETP) : > Développement de l'usage de broyage chez les adhérents et particuliers pour leurs jardins > Collecte de biodéchets de particuliers et professionnels (notamment sur les marchés)	Inférieurs à 10 Tonnes – Pas de majoration	5 000,00 €	0 €	0 €	5 000,00 €

Le Recyclorium (Ambarès-les-Grave)	Presqu'île d'Ambès : animation d'ateliers, de sensibilisation, participation à la vie culturelle et événementielle de la commune (création de décor), gestion d'une boutique	Entre 10 et 50 Tonnes – Majoration de 20%	9 000,00 €	6 300,00 €	1 800,00 €	4 500,00 €
Terres d'Adèles (Pessac)	les déchets en permaculture : - valorisation de bio déchets en compost - challenge 3 K qui consiste à mobiliser 200 familles vers la réduction d'au moins 3 kilos de leurs déchets	Inférieurs à 10 Tonnes- Pas de majoration	10 000,00 €	0 €	0 €	10 000,00 €
Totaux			109 399,0 €	25 200,00 €	16 959,6 €	101 158,6 €

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1611-4 et L5217-2 6,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU le programme national de prévention des déchets 2014-2020,

VU le décret n° 2015-662 du 10 juin 2015 relatif aux programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés,

VU le Plan déchet adopté le 29 mai 2015 par le Conseil métropolitain,

VU le contrat d'objectifs déchets et économie circulaire entre l'ADEME et Bordeaux Métropole adopté le 7 juillet 2017,

VU l'appel à projet relatif à Territoire zéro déchet zéro gaspillage en date du 13 octobre 2017,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE les projets proposés contribuent aux objectifs de résultats de la démarche zéro déchet zéro gaspillage inscrits dans le contrat d'objectifs déchets et économie circulaire,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention à chaque organisme conformément au tableau présenté dans le présent rapport.

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2020 sur les crédits ouverts au chapitre 65, article 65748, fonction 7212.

Article 3: d'autoriser l'octroi, au CREAQ, d'une aide en nature constituée d'outils pédagogiques et de communication, valorisée à hauteur maximum de 3000 euros.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 novembre 2020

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 2 DÉCEMBRE 2020	Pour expédition conforme, le Vice-président, Monsieur Patrick LABESSE
PUBLIÉ LE : 2 DÉCEMBRE 2020	